



## Partage de trajet/ droit de visite classique

Par **mapi06**, le **30/08/2010** à **13:24**

Bonjour,

à tous. Divorce depuis deux ans et depuis j'exerce droit de visite classique.

Depuis la mere de ma fille de 5 ans a déménagé deux fois et on as toujours régler amialement les modalites liée au trajet. Je fait 2/3 de trajet sachant qu'elle a moins des ressources. Depuis peu elle reclame que je dois venir chercher ma fille de chez elle. 300km nous separe et assumer seule 1200km en un weekend me parait difficile, surtout que elle habite dans en coin difficilement joignable en transport en commun. Au moment de divorce elle habitait dans la meme ville que moi et dans la jugement de divorce c'est a moi de faire le trajet. Es que un Jaf peut obligé mon ex femme de partager le trajet?. Merci d'avance

Par **mimi493**, le **30/08/2010** à **13:28**

Oui, il peut, mais est-ce qu'il le fera, ça, personne ne le sait.

Vous pouvez au moins lui demander, vous devez lui demander

Vous pouvez aussi demander que ce soit la mère qui amène les enfants chez vous, et vienne les rechercher (ou que vous les rameniez, ça fait un partage des frais sans qu'il n'y ait échange d'argent. Ou l'inverse, comme ça, elle vient les chercher et ne pourra pas raler que vous les ramener trop tard)

S'il y a partage de ce type, veillez à faire indiquer les plages horaires (qu'elle ne vienne pas chercher les enfants le dimanche à 14h)

Par **mapi06**, le **30/08/2010** à **14:23**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide.